

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#) [Registre de copies de lettres envoyées FAM 1999-09-60](#)[Item Marie Moret à Louis-Victor Colin, 28 février 1899](#)

Marie Moret à Louis-Victor Colin, 28 février 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
Date de rédaction[28 février 1899](#)
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
Destinataire[Colin, Louis-Victor \(1865-1935\)](#)
Lieu de destinationGuise (Aisne) - Famelistère

Description

RésuméMarie Moret demande à Louis-Victor Colin de la représenter à l'occasion de l'assemblée générale des associés de la Société du Famelistère de Guise convoquée le 9 mars 1899, en vertu de l'article 70 des statuts de la Société.

Mots-clés

[Famelistère](#)

Personnes citées[Société du Famelistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Événements cités[Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(5 mars 1899, Guise\)](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (218v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Nîmes, 25 février
1899

Monsieur L. V. Colin,
Administrateur-Gérant de
la Société de Familistère,

J'ai l'honneur de vous
prier de vouloir bien —
en vertu de l'article 70 des
Statuts — me représenter
à l'assemblée générale
des Associés, convoquée
pour le jeudi 9 mars
prochain.

Veuillez agréer,
Monsieur, avec mes

remerciements anticipés,
l'expression de mes
meilleures sentiments

N^o J. B. U. Gourn